Zeitschrift: Kunst + Architektur in der Schweiz = Art + architecture en Suisse = Arte + architettura in Svizzera

Herausgeber: Gesellschaft für Schweizerische Kunstgeschichte

Band: 45 (1994)

Heft: 1: Expo 64

Artikel: L'Expo 64 et l'aménagement du territoire : chronique d'une synergie avortée

Autor: Malfroy, Sylvain

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-393973

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Sylvain Malfroy

L'Expo 64 et l'aménagement du territoire: chronique d'une synergie avortée

«Il n'est rien qui illustre si fidèlement une civilisation que la manière dont elle s'installe dans l'espace.»
Jean-Pierre Cahen[1]

«La montagne accouche d'une souris? Il faut retourner ce proverbe dédaigneux: la montagne n'est pas de trop pour faire une souris.» *Roland Barthes*[2]

19 mars 1956: «La Ville de Lausanne organisera l'Exposition nationale de 1964»[3]

Le Conseil fédéral retient la candidature de Lausanne comme ville d'accueil de l'Exposition nationale de 1964 parmi celles de Bâle, Lucerne et Genève. Il marque ainsi son souci de ménager une alternance entre la Suisse alémanique et la Suisse romande dans l'organisation de cette manifestation fédérale et d'assurer une rotation entre les villes (Genève a déjà reçu l'Exposition dans ses murs en 1896). Le dossier de candidature lausannois a été préparé par un comité d'initiative présidé par Gabriel Desplands, conseiller d'Etat, et composé de représentants des milieux de la promotion économique vaudoise, notamment Emmanuel Failletaz, directeur du «Comptoir». L'avant-projet est dessiné par les architectes attitrés de la foire lausannoise Charles et Charles-François Thévenaz (père et fils). Il prévoit une implantation en deux sites, reliés par un téléphérique: l'un des pôles étant constitué par les installations de Beaulieu (dont les halles provisoires seraient construites en matériaux durables à cette occasion), l'autre aire d'exposition se déployant sur plus de 300 000 m² sur les terrains que la Ville de Lausanne possède à Vidy en bordure du lac[4].

Le 14 mai 1956, Eugène Kuttel, député au Grand Conseil vaudois, dépose une interpellation en huit points au sujet de l'Exposition nationale de 1964, pour s'assurer que la manifestation en préparation prenne bien en compte «les intérêts permanents et supérieurs de notre pays» et ne soit pas travestie en une foire aux échantillons d'échelle simplement dilatée. Les questions qu'il soulève contribuent à situer la problématique de l'exposition sur l'arrière-plan de la planification urbanistique du développement de l'agglomération lausannoise et à faire pression sur le comité d'initiative pour qu'il se soucie d'expliciter l'idée forte susceptible d'assurer la cohérence de la manifestation[5].

La réponse de Gabriel Desplands se limite à tirer les principaux enseignements du cas précédent de la *Landi* de 1939 sur le plan de l'organisation et du budget. Il donne connaissance de la composition du comité d'initiative élargi, rassure l'auditoire quant aux vérifications techniques effectuées en matière de transports et d'infrastructure d'accueil, vante les mérites de la proposition Thévenaz sans vouloir anticiper sur les consultations qui devront encore être faites suivant une procédure à mettre en place[6].

7 juillet 1956: «La guerre des emplacements»[7]

Le projet d'installation d'une partie de l'exposition à Vidy soulève l'opposition immédiate des milieux du *Heimatschutz* et de la protection de la nature qui craignent que la réserve

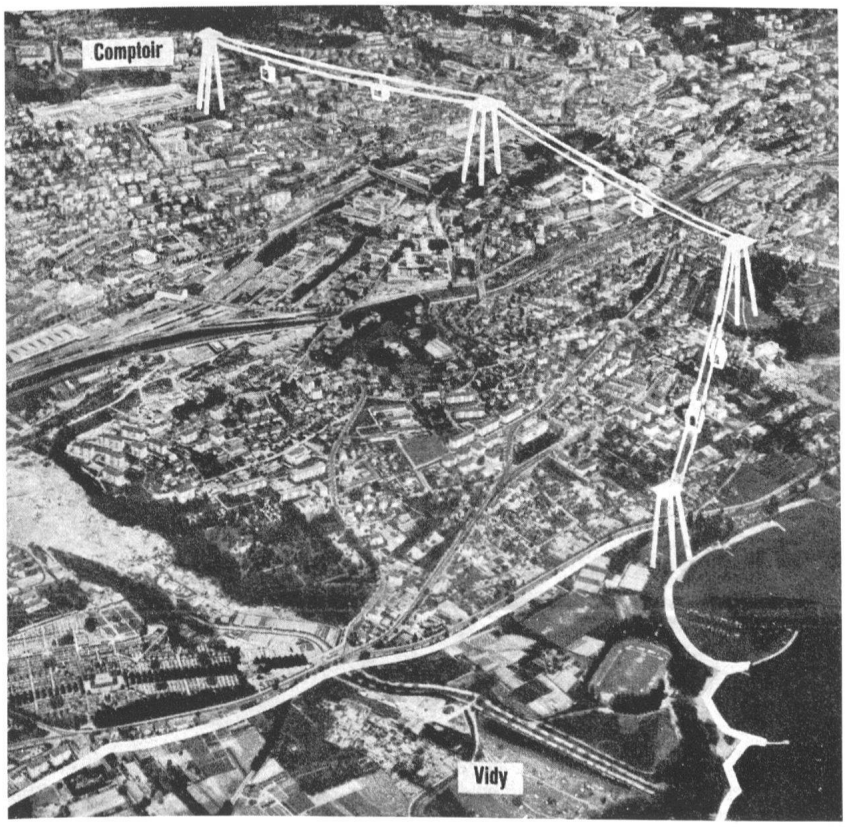

1 Vue aérienne de Lausanne et schéma d'implantation du télésiège reliant le Comptoir de Vidy, préconisé par le dossier de candidature remis par la Ville au Conseil fédéral en 1956 en vue de l'Exposition nationale de 1964.

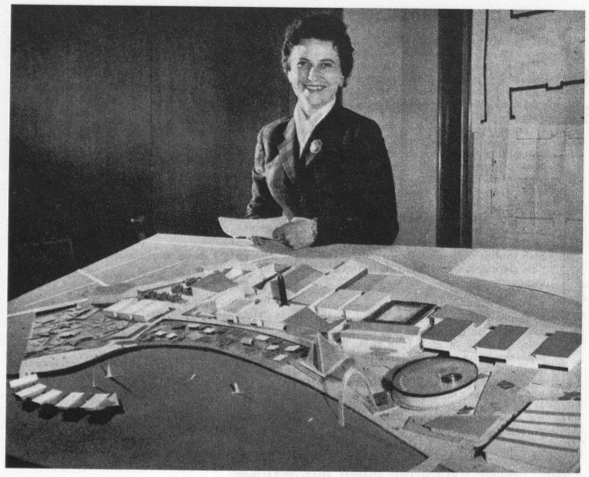

2 Vue de la maquette illustrant les aménagements prévus par le premier projet des architectes Thévenaz père et fils sur le site de Vidy.

protégée du parc Bourget[8] ne soit réduite à un parc d'attractions. Edmond Virieux, architecte cantonal, rédige un contre-projet qui préconise le déplacement des comblements à l'est d'Ouchy. La largeur du quai serait portée à 200 mètres pour un développement atteignant presque le port de Pully. Sillonnée de canaux, l'aire d'exposition évoquerait une Venise moderne face au panorama des Alpes. Ce contre-projet est unanimement soutenu par la Société vaudoise des ingénieurs et architectes présidée par Claude Jaccottet, par le *Heimatschutz,* par la voix de Henri-Robert von der Mühll, et par les notables de la scène architecturale locale, notamment Marc Piccard, l'architecte de Bellerive-plage. L'opération d'urbanisme est envisagée ici dans la tradition des grands travaux d'embellissement urbain. Les ingénieurs de la circulation voient en outre dans l'élargissement du quai d'Ouchy une solution bienvenue à la difficile question de la traversée de Lausanne par le sud[9].

A la fin du mois, le bureau Thévenaz revient à la charge avec un projet modifié en collaboration avec l'ingénieur Meystre, directeur de la Compagnie générale de Navigation. Il s'agit de lier le projet de comblement du lac à celui de l'aménagement en cours, à l'ouest d'Ouchy, des ports de petite et de grande batellerie, ainsi que du nouveau quai de déchargement du bac Lausanne-Evian à l'étude. La proposition prévoit de remblayer le lac sur 250 mètres de largeur depuis Bellerive jusqu'au Flon. Cette langue de terre offrant de vastes surfaces utiles à l'écart du parc Bourget pourrait être affectée après l'exposition à des installations sportives (agrandissement de la piscine de Bellerive, places d'athlétisme). La plus faible profondeur du lac de ce côté-ci paraît rendre la faisabilité technique et économique du comblement plus plausible qu'à l'est d'Ouchy[10].

Le brainstorming ne fait que commencer. Au début d'août 1956, le comité d'initiative lance un concours national d'idées ouvert à tous les citoyens et citoyennes ayant atteint la majorité civique en vue de recueillir des suggestions quant au nom, au thème et à l'emplacement de la future exposition. La disproportion évidente entre cette procédure de consultation populaire (populiste) et les ambitions placées dans le rayonnement de l'Exposition nationale de 1964 ne manque pas d'indigner les observateurs d'Outre-Sarine. La *Neue Zürcher Zeitung* invoque Zwingli et lance à l'adresse du comité d'initiative lausannois un retentissant «Tut um Gotteswillen etwas Tapferes!». A nouveau, le nom de Le Corbusier est cité en cours d'argumentation comme la seule personnalité forte et éminemment créative susceptible de mener à terme une conception unitaire et brillante de l'exposition[11]. Le concours receuille 300 envois. Avec un certain embarras, le jury constate en avril 1957 qu'aucune des propositions présentées ne remplit les conditions nécessaires pour être adoptée comme titre, comme thème ou encore comme concept d'implantation de la future exposition. Une vingtaine de prix de 200 à 500 francs sont distribués pour honorer cette participation du public. Seuls trois projets, placés hors concours parce que leur étude avait été entreprise antérieurement à l'ouverture de la consultation (mais surtout parce que leur niveau de formulation urbanistique les rendait incommensurables avec l'avalanche de bonnes intentions énoncées dans le public), offrent les gages de sérieux suffisants pour être soumis à un collège d'experts pour examen de détail[12].

A côté des projets Thévenaz et Virieux, déjà connus, la troisième proposition qui sollicite désormais l'attention émane d'une association restée jusque-là relativement discrète: APA.URBAL (Association pour l'aménagement urbain et rural du bassin lémanique), représentée par les architectes Marx Lévy et Pierre Foretay. L'idée d'APA.URBAL consiste à faire coïncider l'Exposition nationale de 1964 avec une vaste opération d'aménagement du territoire dans le triangle Lausanne–Morges–Bussigny et à apporter ainsi la démonstration concrète du savoir-faire et des ressources culturelles dont dispose la Suisse contemporaine pour gérer ses multiples activités dans l'espace. Dans cette proposition, le contenu thématique de l'exposition et le concept de son implantation forment une synthèse indissociable: il ne s'agit plus de concevoir une aire d'accueil pour la représentation documentaire de processus s'effectuant ailleurs dans le pays, mais au contraire de générer en site propre un processus de mise en forme du territoire suffisamment exemplaire et prospectif pour créer l'événement et polariser l'échange d'informations.

16/17 mars 1957: «Le Corbusier inspirera-t-il notre prochaine exposition nationale?»[13]

Le projet d'APA.URBAL, intitulé EXNAL 64, connaît plusieurs formulations successives. Celle remise dans le cadre du concours d'idées le 31 octobre 1956 prend la forme initiale d'un scénario rédigé, d'allure relativement abs-

3 Vue perspective du projet alternatif élaboré par l'architecte cantonal Edmond Virieux en juin 1956.

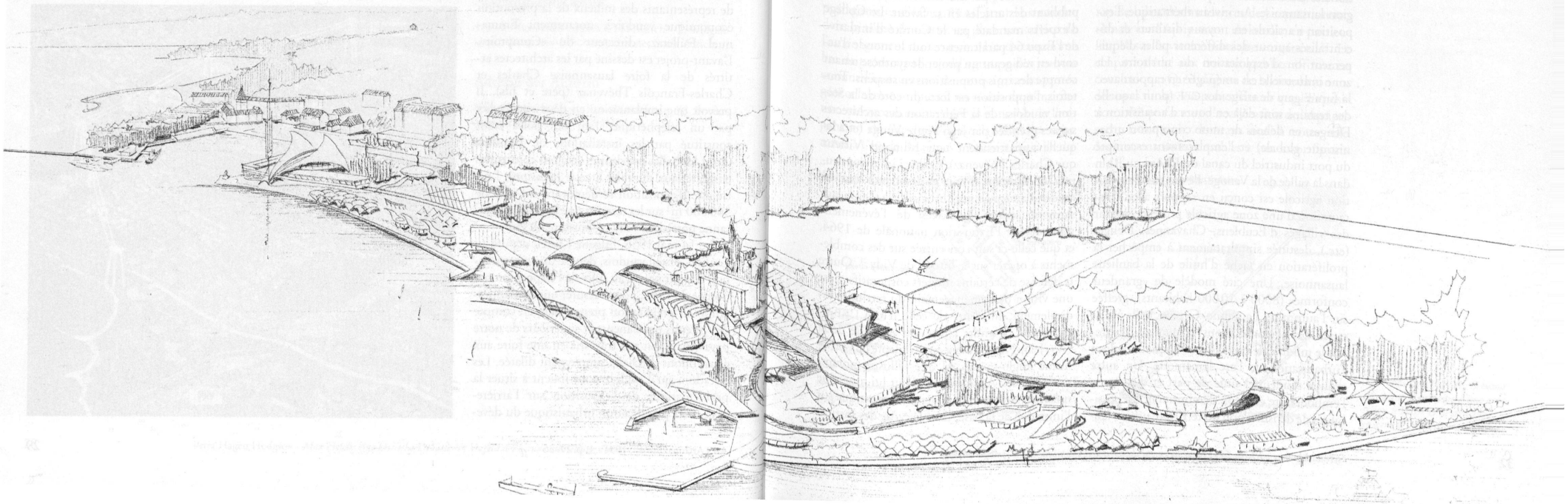

traite, pour favoriser la définition d'un certain nombre de principes avant de prendre en compte les contingences de la concrétisation. La plaquette EXNAL 64 diffusée en français et en allemand comprend en outre les statuts de l'association ainsi qu'une liste des membres[14]. L'équipe interdisciplinaire rassemble notamment des agronomes, des architectes de la jeune génération, encore largement tenus à l'écart des mandats publics, des ingénieurs, des sociologues et des juristes. L'ambition est de multiplier les adhérents afin de constituer un véritable lobby. Le sigle APA.URBAL choisi par l'association entretient une assonance bien intentionnelle avec l'ASCORAL, l'«Association des constructeurs pour une rénovation architecturale» fondée en France en janvier 1945 pour diffuser la doctrine des «Trois établissements humains» énoncée par Le Corbusier à l'aube de la reconstruction[15]. Quelques architectes, comme Marx Lévy, Jacques Favre et Claude Wasserfallen sont par ailleurs membres du groupement «La Suisse s'interroge» suscité par l'architecte Max Frisch en janvier 1955, et qui préconisait la fondation à l'occasion de l'Exposition nationale de 1964 d'une ville modèle illustrant le potentiel créateur de la Suisse contemporaine[16].

Avant de fournir des dessins, APA.URBAL se préoccupe d'énoncer un programme. Au niveau des principes généraux, l'espace d'exposition doit être dimensionné à l'échelle de l'automobile et implanté au point d'intersection, précisément dans le triangle Lausanne–Morges-Bussigny, des trois grandes routes nationales en construction pour desservir la région lausannoise. Au niveau thématique, l'exposition s'articule en noyaux distincts et décentralisés autour des différents pôles d'équipement ou d'exploitation du territoire. La zone industrielle est aménagée en rapport avec la future gare de triage des CFF (pour laquelle des terrains sont déjà en cours d'acquisition à Denges, en dehors de toute conception urbanistique globale) et l'emplacement escompté du port industriel du canal du Rhône au Rhin dans la vallée de la Venoge. Le secteur d'exposition agricole est conçu en rapport avec l'instauration d'une zone agricole protégée autour des villages d'Ecublens, Chavannes, Denges (etc.), destinée simultanément à empêcher la prolifération en tache d'huile de la banlieue lausannoise. Une cité modèle de «grandeur conforme» (8000 à 10 000 habitants), greffée sur l'autoroute Lausanne–Genève mais à distance des agglomérations existantes, illustrerait le module de base à l'aide duquel canaliser l'urbanisation de l'arc lémanique. Un autre groupe résidentiel situé de part et d'autre de l'embouchure du Flon démontrerait les possibilités de densification du territoire urbain lausannois et accueillerait l'exposition thématique «Synthèse de la Suisse».

Les initiateurs de ce projet d'exposition décentralisée suggèrent de confier la réalisation d'un tel programme à un collège d'architectes au sein duquel Le Corbusier jouerait un rôle déterminant. L'invitation de Le Corbusier lui-même pour une conférence publique radiodiffusée sur le thème des «Trois établissements humains» au Palais de Rumine le 15 février 1957 marque d'ailleurs un moment saillant dans la promotion médiatique du projet[17].

APA.URBAL conçoit l'aménagement du territoire de façon volontariste. Plutôt que de se limiter à un arbitrage routinier des propositions de l'initiative privée, les instances responsables de l'aménagement doivent pouvoir intervenir comme acteurs privilégiés à la faveur de concours de circonstances exceptionnels et développer des actions concrètes sur la base de réserves foncières activement constituées ou de droits de superficie sur le domaine public. Les propositions de réforme foncière articulées par Hans Bernoulli[18] sont données en exemple autant que le précédent américain de la *Tennessee Valley Authority*[19].

4 février 1959: «L'Exposition nationale suisse 1964 ne saurait être qu'à Vidy», déclare le syndic de Lausanne»[20]

Le projet d'exposition décentralisée préconisé par APA.URBAL recueille l'enthousiasme des milieux les plus divers. Tant «La Nation» que «Voix ouvrière» ou «La Gazette de Lausanne» publient des articles en sa faveur. Le Collège d'experts mandaté par le Comité d'initiative de l'Expo 64 paraît mettre tout le monde d'accord en rédigeant un projet de synthèse tenant compte des trois propositions en suspens. Toutefois, l'opposition est forte du côté de la Section vaudoise de la Fédération des architectes suisses présidée par Jean-Pierre Vouga (et à laquelle appartiennent tant Edmond Virieux que Charles Thévenaz). Celle-ci intervient auprès du Conseil d'Etat pour obtenir que les études d'aménagement urbain de la région lausannoise soient dissociées de l'événement ponctuel de l'Exposition nationale de 1964, et que celle-ci soit concentrée sur des comblements à opérer sur le littoral de Vidy[21]. Outre la défense de certains intérêts corporatifs, c'est une vision de l'aménagement du territoire radicalement différente de celle d'APA.URBAL qu'entend défendre la Section vaudoise de la FAS. Jean-Pierre Vouga est un adepte de l'urbanisme anglo-saxon, tel que l'illustre notamment Patrick Abercrombie. Pour lui, une ville nouvelle ne saurait émerger autrement que sur l'initiative de la base, dans le cadre des institu-

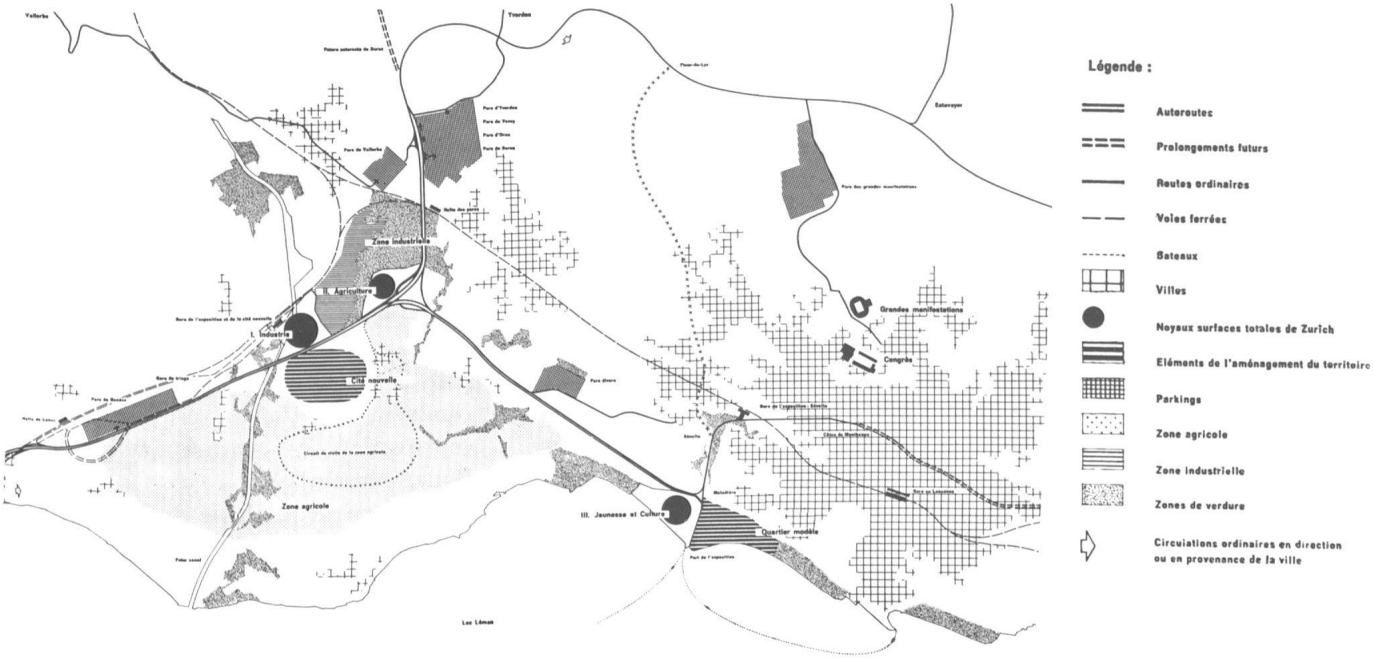

4 Plan général de l'exposition décentralisée préconisée par le groupe APA. URBAL, octobre 1956 (projet dit Exnal).

tions communales. D'autre part, la planification doit être régie par une exigence de rigueur scientifique, que seule la multiplication de *surveys* exhaustifs peut préserver du péril de la *Gefühlsplanung*. Cette position l'emporte auprès des autorités tant cantonales que communales. Le Conseil d'Etat désigne une commission pour l'aménagement du triangle Lausanne–Morges–Bussigny, tandis que le parti d'une Expo 64 concentrée à Vidy est définitivement arrêté. L'architecte cantonal Edmond Virieux décède en 1960. Jean-Pierre Vouga lui succède à la tête du Département des travaux publics. Rapidement, il fait appel aux anciens protagonistes d'APA.URBAL pour le seconder dans la tâche de mettre en place un service de l'aménagement du territoire. Un certain nombre de préoccupations du «groupe des jeunes» comme l'instauration de zones agricoles protégées et la mise sur pied d'un réseau de concertation intercommunale pour le contrôle de l'expansion de l'agglomération lausannoise sont mises à l'étude. Mais ces travaux à l'échelle du canton visent le long terme et restent sans effet sur la configuration de l'Expo 64 et de son infrastructure. Le ferment novateur d'APA. URBAL se trouve ainsi reporté sur une pratique plus extensive. L'Expo 64 sera une exposition documentaire traditionnelle sans incidence notoire sur la structure de l'agglomération lausannoise[22].

Le bilan de 1971

Après la dissolution du Comité d'organisation de l'Exposition nationale suisse Lausanne 1964, la Municipalité de Lausanne dresse un rapide bilan des incidences de l'exposition nationale sur l'équipement de la ville, en particulier, et sur la vie économique en général[23]. Le chapitre dédié aux travaux publics affirme en conclusion: «Qu'il s'agisse de la circulation ou des rives du lac, on peut affirmer que l'Exposition a été un facteur d'accélération de l'équipement lausannois, donnant ainsi à notre ville des moyens indispensables à son essor futur.»

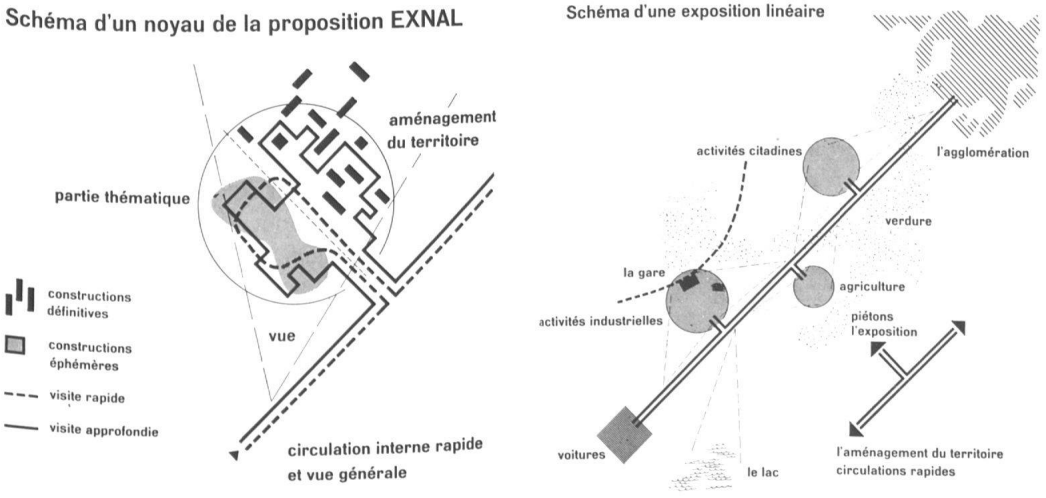

5 Proposition EXNAL: Schéma illustrant le principe d'une exposition linéaire et la structure interne d'un secteur spécifique.

6 Caricature de Géa Augsbourg commentant la conférence publique de Le Corbusier au Palais de Rumine à Lausanne le 15 février 1957. Le Corbusier est emmené par le jeune architecte Marx Lévy, l'un des principaux protagonistes du groupe APA. URBAL.

En somme, l'exposition a bien plus donné l'impulsion, en tant qu'apport d'énergie, à la réalisation de projets préconstitués qu'elle n'a été à l'origine, en tant que réservoir conceptuel, de propositions urbanistiques nouvelles. Cette évaluation de 1971 confirme ce qu'annonçait déjà le Municipal Henri Genet, directeur des Travaux, en juin 1956: «Il y a, dans les ‹cartons de l'administration›, qui sont en réalité de solides meubles d'acier, un grand nombre de projets connus du public; les magistrats, leurs chefs de service, les citoyens ont des idées. Mais il y a surtout un ordre d'urgence des affaires importantes, déterminé par des impondérables d'ordre pécuniaire ou politique. L'Exposition nationale de 1964 peut modifier ce programme. Telle affaire qui paraissait pouvoir attendre, tel projet dont la réalisation semblait être à longue échéance, deviennent subitement d'actualité. Ils concourront à la bonne organisation de cette manifestation.[24]»

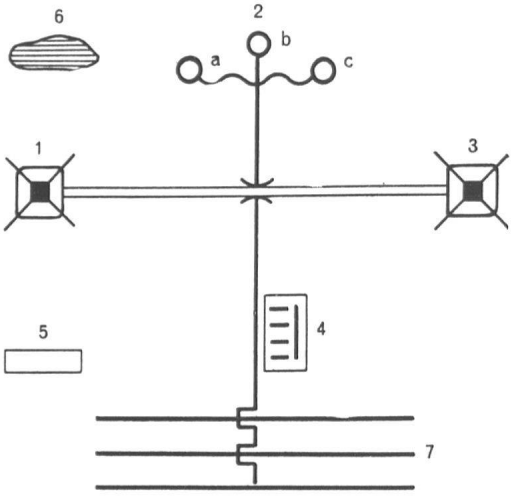

7 Idéogramme de la théorie corbuséenne des «Trois établissements humains». Ce schéma augmenté de certaines données relatives au contexte lausannois visualise le concept d'aménagement du territoire auquel le groupe APA. URBAL entendait subordonner la réalisation de l'Exposition nationale de 1964.

C'est ainsi que l'ordinaire et l'extraordinaire se rejoignent dans l'énumération des grands travaux permis par la présence de l'Exposition Nationale à Lausanne:

- signalisation lumineuse et travaux d'élargissement avenue de Georgette, de Rumine, du Théâtre et Bellefontaine;
- expropriations chemin de Montelly, route des Plaines du Loup, chemin des Bains, avenue du Mont-Blanc pour élargissements de rues; élargissement avenue de Bellerive;
- tunnel routier place Chauderon et passage dénivelé place de la Gare;
- aménagement sud du pont Chauderon et de la place Bel-Air;
- nouvelle avenue de Provence;
- transformation du jardin Dapples à Ouchy;
- construction du parking au Parc Bourget;
- plantation d'un rideau d'arbres rives Ouest du Flon-Malley;
- pose de 280 vasques fleuries en ville;
- comblements à Vidy;
- construction du quartier satellite de la Bourdonnette;
- port de petite batellerie du Flon et port marchand de Bellerive;
- places de parc à l'Ouest de Bellerive-plage et au Nord du chantier de la Sagrave;
- installations de stations de taxis;
- installation d'une tour de contrôle à l'aérodrome de la Blécherette;
- reprise *post festum* d'un certain nombre d'installations (notamment le théâtre de Max Bill) et œuvres d'art dans le cadre du réaménagement de Vidy.

Paradoxalement, si l'Exposition nationale s'est réalisée suivant un parti de concentration, il semble bien que les effets qui en ont résulté soient, eux, extrêmement diffus.

Résumé

Le concours d'idées de 1956 en vue de l'Expo 64 suscite la proposition de lier cette manifestation éphémère à une vaste opération d'aménagement durable de l'Ouest lausannois. Cette réalisation pilote coïncidant avec une exposition décentralisée le long du *parkway* de la nouvelle autoroute devait illustrer le concept urbanistique de la décentralisation concentrée qui paraissait à cette époque le mieux à même d'absorber l'éclatement des agglomérations tout en évitant le mitage du paysage. La décision politique, vers 1959, de dissocier clairement l'aménagement du territoire comme tâche à long terme de l'Etat et l'exposition comme objectif autonome à court terme va certes donner à la cause du territoire un statut institutionnel renforcé; mais coupé des grandes occasions d'action concrète, l'aménagement va perdre du même coup son potentiel incitateur et échouer à promouvoir des réalisations expérimentales marquantes.

Riassunto

Il concorso di idee del 1956 per l'Expo 64 fece nascere l'idea di collegare questa manifestazione di carattere effimero a una vasta operazione di sistemazione permanente del territorio a

ovest di Losanna. Questa realizzazione pilota, che coincideva con un'esposizione decentralizzata lungo il «parkway» della nuova autostrada, era intesa a illustrare il concetto urbanistico della decentralizzazione concentrata, che sembrava a quell'epoca la proposta più adatta in grado di assorbire l'esplosione degli agglomerati evitando nel contempo la frammentazione del paesaggio. La decisione politica, verso il 1959, di dissociare nettamente la gestione del territorio come compito a lungo termine dello Stato dall'esposizione come obiettivo autonomo a breve termine, offrì certamente alla causa della pianificazione uno status istituzionale rafforzato; ma tagliata fuori dalle grandi occasioni di azione concreta la gestione perse allo stesso tempo il suo potenziale di incitamento e si arenò nel promuovere realizzazioni sperimentali notevoli che avrebbero lasciato il segno.

Zusammenfassung

Der Ideenwettbewerb von 1956 für die Expo 64 brachte den Gedanken auf, diese zeitlich begrenzte Ausstellung mit einer bleibenden raumplanerischen Massnahme im Westen von Lausanne zu verbinden. Das Vereinen dieser grossen Planung mit einer in verschiedene Schauplätze aufgelösten Landesausstellung entlang dem Parkway der neuen Autobahn sollte das städtebauliche Konzept einer dezentralisierten Stadterweiterung um neue Siedlungskerne veranschaulichen. Ein solches Konzept schien in dieser Zeit als die bestmögliche Art, der unkontrollierten Ausdehnung der Agglomerationen zu begegnen und gleichzeitig der Zersiedelung der Landschaft vorzubeugen. Der politische Entscheid von 1959, die Raumplanung als langfristige Aufgabe des Staates und die Ausstellung als autonomes Projekt von beschränkter Dauer klar voneinander zu trennen, verwies die Sache der Raumplanung nun eindeutig in den institutionellen Bereich. Damit wurde die neu eingerichtete kantonale Raumplanung von der unmittelbaren Möglichkeit eines konkreten Eingriffs im grossen Massstab ferngehalten. Verpasst wurde damit auch die Gelegenheit, die die Lausanqner Landesausstellung bot, nämlich markante experimentelle Projekte zu fördern.

Notes

[1] Citation extraite de la réponse de Jean-Pierre Cahen, architecte et membre de l'Association pour l'aménagement urbain et rural du bassin lémanique, à une enquête menée auprès de personnalités locales par PIERRE A. DENTAN pour la *Gazette de Lausanne* (11 juin 1957) sur la question du sens profond que peut revêtir l'exposition nationale suisse.

[2] *Roland Barthes* par ROLAND BARTHES, Paris 1975, p. 176.

[3] La *Tribune de Lausanne* publie sous ce titre, le 21 mars 1956, une interview de M. Jean Peitrequin, Syndic de Lausanne, par le journaliste MAX SYFRIG. Cf. également le compte rendu de la conférence de presse dans la *Gazette de Lausanne* du 22 mars 1956. – Je remercie M. Marx Lévy, architecte et ancien directeur des Travaux à la Municipalité de Lausanne, pour le récit qu'il a bien voulu me faire des péripéties de la mise sur pied de l'Expo 64 et pour l'accès généreusement concédé à ses archives qui incluent notamment un dossier de presse très fourni. Je remercie également M. Jean-Pierre Vouga, ancien architecte cantonal, pour ses renseignements sur l'institutionnalisation de l'aménagement du territoire au sein du Département des travaux publics.

[4] Un photomontage et une vue de la maquette du projet Thévenaz paraissent dans le mensuel illustré *Pour tous,* juillet 1956, p. 8 et 10.

[5] Développement de l'interpellation Kuttel concernant l'Exposition nationale suisse de 1964, in: *Procès-verbaux du Grand conseil vaudois,* séance du 14 mai 1956, pp. 141–144. Kuttel demande notamment (nous résumons):
– est-il prévu de refondre le comité d'initiative de manière à tenir compte de la variété des intérêts légitimes que suscite la perspective de l'exposition?
– quelle procédure va-t-on mettre en place pour recueillir les propositions les plus créatives: concours d'idées ouvert à tous les architectes suisses? ou appel à un architecte de renom (le nom de Le Corbusier est avancé) pour la conception d'un plan d'ensemble susceptible ensuite d'être concrétisé par plusieurs agences?
– de quelle manière les organisateurs entendent-ils innover par rapport à la *Landi* de 1939 et au déploiement de ses innombrables pavillons?
– les organisateurs entendent-ils s'accorder la liberté de repenser les conditions d'implantation en fonction du thème même de l'ENAS (l'idée que l'exposition donne naissance à une réalisation qui subsiste au-delà de la manifestation, par exemple une cité témoin, est articulée)?
– au vu des réalisations d'infrastructure, notamment de voirie, à entreprendre en rapport avec l'ENAS, de l'impact de ces dernières sur la ville et sur le territoire ainsi que de leur durée, un inventaire des besoins a-t-il été établi et selon quels critères (Kuttel pose ici la question de l'imbrication entre exposition et raccordement de Lausanne au réseau autoroutier national)?
Les points ultérieurs concernent le déplacement de l'aérodrome de la Blécherette à Ecublens, le maintien du Parc Bourget comme zone naturelle protégée et le montage financier de l'opération.

[6] Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Kuttel et consorts concernant l'Exposition nationale suisse de 1964, in: *Procès-verbaux du Grand Conseil vaudois,* Séance du 28 mai 1956, pp. 601–609. Cf. également le compte rendu de la session dans la *Tribune de Lausanne,* 8 juin 1956, sous le titre: *«Le canton de Vaud a tout à gagner à organiser l'Exposition nationale de 1964, déclare M. Gabriel Despland, initiateur de la candidature lausannoise.»*

[7] Titre de l'article de COLETTE MURET dans la *Gazette de Lausanne* du 30 juillet 1956.

[8] Cette réserve naturelle créée en 1912 selon le vœu testamentaire du médecin et naturaliste P. Bourget fait office de «conservatoire de botanique» et complète ainsi l'équipement universitaire de la ville. La nature y est mise en scène comme objet d'étude et

de contemplation. Cet ensemble qui fait date est protégé par un arrêté du Conseil d'Etat dès 1940.

[9] C.-A. GOLAY, *Enfin! Hercule est né...*, in: *Nouvelle Revue de Lausanne,* 7 juillet 1956; COLETTE MURET, *Venise à Ouchy, massacre ou audace du génie?* in: *Gazette de Lausanne,* 21/22 juillet 1956 (l'article est illustré d'une perspective). Une vue à vol d'oiseau du projet Virieux paraît également dans *Pour tous,* cf. note 4.

[10] Cf. COLETTE MURET, *Un nouveau projet pour l'aménagement d'Ouchy,* in: *Gazette de Lausanne,* 30 juillet 1956.

[11] *Landesausstellung 1964 – eigenartige Anfänge,* in: *Neue Zürcher Zeitung,* 11 août 1956.

[12] Palmarès du concours in: *Gazette de Lausanne,* 12 avril 1957. Le collège d'experts constitué à la suite de ce concours comprend 10 membres groupant des architectes, des ingénieurs, des juristes et un économiste. Parmi ceux-ci siège notamment l'ancien architecte en chef de la *Landi* de Zurich, Hans Hofmann. Le collège remet son rapport en décembre 1957.

[13] Titre de l'article de WALTER WEIDELI dans le *Journal de Genève* des 16 et 17 mars 1957.

[14] PIERRE A. DENTAN procure sans doute le compte rendu le plus attentif du contenu du projet d'octobre 1956; cf. *Lausanne suffira-t-elle à abriter l'Exposition nationale de 1964? Une étude d'une importance capitale conclut à la nécessité d'une décentralisation,* in: *Gazette de Lausanne,* 25 janvier 1957. Un descriptif paraît également dans *Werk* 8/1957, p. 143–145 (Lausanner Bauchronik). Une version remaniée d'EXNAL 64, datée du 13 mars 1959 et accompagnée de plans d'implantation, paraît dans le second et dernier numéro (1959) de la revue éditée par PIERRE CAILLER *Urbanisme et architecture. Revue suisse d'architecture et d'arts plastiques,* p. 39–55.

[15] LE CORBUSIER, *Les trois établissements humains,* Paris 1945. Un résumé paraît sous le titre *Aux approches d'une synthèse,* in: LE CORBUSIER, *L'œuvre complète,* vol. 4, Zurich 1946. Les trois établissements analysés sont l'unité d'exploitation agricole, la cité linéaire industrielle, la cité radioconcentrique des échanges. La théorie corbuséenne de l'urbanisme fait l'objet de nombreuses présentations dans la presse locale: P. H. GONTHIER, *L'humanisme social du Corbusier: les trois établissements humains,* in: *Voix universitaire,* 3 juillet 1957 et du même auteur, *L'urbanisme de Le Corbusier,* in: *Tribune de Lausanne,* 10 février 1957; JEAN-PIERRE CAHEN, *Le Corbusier et nous,* in: *Gazette de Lausanne,* 9/10 février 1957.

[16] Sur le mouvement d'idées suscité par le manifeste *achtung: die Schweiz!* publié en janvier 1955 par Max Frisch, Markus Kutter et Luzius Burckhardt, cf. la contribution de PETRA HAGEN dans ce même numéro, de même que son ouvrage *Städtebau im Kreuzverhör. Max Frisch zum Städtebau der fünfziger Jahre,* Baden 1986. Cf. également JEAN-PIERRE CAHEN, *Une idée en marche: la ville nouvelle,* in: *Forum,* 1er juin 1956; le numéro spécial *Urbanisme et exposition nationale* de *Voix universitaires,* 3 juillet 1957 contient un extrait du manifeste *Interrogeons la Suisse!;* voir en outre l'article de JEAN-PAUL DUMONT, *Neopolis, la nouvelle cité la plus moderne du monde pourrait abriter l'Exposition nationale de 1964,* in: *Curieux,* 26 nov. 1955.

[17] L'invitation de Le Corbusier a lieu sous les auspices du Club d'efficience présidé par Fernand Vuilleumier et Pierre Freymond (pour les conférences). Compte rendu in: *L'efficient,* février/mars 1957. La *Tribune de Lausanne* titre le 17 février 1957: *Une foule énorme est venue saluer Le Corbusier.* Cf. en outre PIERRE A. DENTAN, *Hier soir à Lausanne, Le Corbusier expose sa conception des trois établissements humains devant un auditoire enthousiaste,* in: *Gazette de Lausanne,* 16/17 février 1957.

[18] Un extrait de l'ouvrage de HANS BERNOULLI *Die Stadt und ihr Boden* paraît en traduction française dans le numéro spécial de *Voix universitaire* du 3 7 1957 consacré à l'urbanisme et l'Exposition nationale: HANS BERNOULLI, *La libération du sol, condition première de l'urbanisme,* p. 8–9.

[19] La *Tennessee Valley Authority* (TVA), instituée en 1916 pour l'exploitation des ressources hydroélectriques de la vallée du fleuve Tennessee, reçut le mandat du président Roosevelt vers 1932, dans le cadre de sa politique du *New Deal,* de pourvoir à l'aménagement de ce territoire pour en freiner l'exode démographique et en promouvoir le développement agricole et industriel. Dotée d'un statut de société nationale, la TVA fonctionnait comme une société anonyme placée sous le contrôle de l'Etat, ce qui lui laissait une liberté de mouvements que ne connaît pas l'administration elle-même. Le sociologue Jean-Pierre Conne et Marx Lévy rédigent un mémoire à ce sujet à l'intention des membres de APA.URBAL. Cette incursion dans la sociologie des organisations, qui fait pendant en Suisse romande aux recherches de Frisch, Burckhardt et Kutter en Suisse alémanique, indique le sens d'une recherche préoccupée de trouver, au sein du système démocratique, les alvéoles d'autonomie nécessaires à ce que des entreprises innovatrices puissent émerger à l'abri du lourd processus consensuel.

[20] Titre du compte rendu de la séance extraordinaire du Conseil communal dans la *Gazette de Lausanne* du 4 février 1959; Georges-André Chevallaz a succédé entre-temps à Jean Peitrequin à la tête de l'exécutif communal.

[21] Lettre ouverte de la section romande de la Fédération des architectes suisses, in: *Feuille d'Avis de Lausanne,* 24 avril 1957, *Gazette de Lausanne* et *Tribune de Lausanne,* 25 avril 1957.

[22] La *Neue Zürcher Zeitung* fait le point de la situation le 8 mai 1959 sous le titre évocateur *Landesausstellung 1964 in Nöten.* Après quatre années de tergiversations, la réalisation de l'Expo 64 commence à prendre la tournure d'une «charrette».

[23] Ville de Lausanne. *Exposition nationale suisse – Lausanne 1964. Organisation et déroulement de la manifestation. Incidences sur l'économie, l'équipement et les finances de Lausanne.* Lausanne, juin 1971.

[24] HENRI GENET, *Lausanne 1964: le futur a-t-il déjà commencé?,* in: *L'information radicale,* juin 1956.

Sources des illustrations

1, 2, 4: *Pour tous,* juillet 1956, p. 10. – 3: Tirage héliographique conservé dans les archives de l'architecte Marx Lévy, ancien Directeur des Travaux de la Ville de Lausanne, Lausanne. – 5, 6: *Urbanisme–Architecture,* 2/1959, p. 44–46. – 7: Schéma légende par Pierre A. Dentan, in: *Gazette de Lausanne,* 25 janvier 1957. – 8: Coupure de presse (source inconnue), archives Marx Lévy, Lausanne.

Adresse de l'auteur

Sylvain Malfroy, historien d'art, assistant EPFL, rue des Glaciers 7, 1004 Lausanne